

VILLE DE CHATEAUBRIANT

DECISION

Le Maire de la Ville de Châteaubriant,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat à l'effet de prendre toutes décisions dans la totalité des compétences énumérées aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 juillet 2022,

DECIDE

Articler 1^{er} Pour moderniser et sécuriser le maniement des fonds au sein des régies municipales, il est décidé l'ouverture d'un compte bancaire auprès du Trésor public, appelé « compte de dépôts de fonds au Trésor » ou « compte DFT » pour chaque régie de recettes municipale afin de faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations des régies concernées.

Article 2 Ainsi il sera créé un compte DFT pour les régies suivantes :

- Théâtre de Verre ;
- Camping Municipal ;
- Cimetières ;
- Conseil Municipal des Jeunes et les activités périscolaires.

Article 3 Mme la Directrice Générale des Services de la Ville et M. le Trésorier de la Ville de Châteaubriant sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteaubriant,
En l'Hôtel de Ville, le

Le Maire,

Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

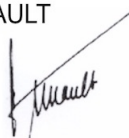
044-214400368-20220725-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-07-2022

Publication le : 25-07-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 25/07/2022